

DECRET N°2013-331 DU 26 AOÛT 2013

portant approbation du budget, exercice 2013,
du Bureau Béninois du droit d'auteur
et des droits voisins (BUBEDRA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2007-115 du 09 mars 2007 portant approbation des statuts du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BUBEDRA) ;
- Vu** le procès-verbal de la trente-sixième session ordinaire du Conseil d'administration du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) en date du 25 octobre 2012 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 juin 2013,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget, exercice 2013, du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BUBEDRA), tel qu'annexé au présent décret. 

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 aout 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation,
l'Artisanat et du tourisme,

Jonas GBIAN

Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

AMPLIATIONS

PR 6 - AN 4 - CC 2 - HCJ 2 - SGG 4 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MDAEP 4 - MCAAT 4 - MEF 4 - AUTRES MINISTERES 23 - CCIB 1 - INSAE 1 -
UAC-FASEG-FADESP-ENAM-ENEAM 5 - DGID-DGDDI-DGB-DGTCP-DGF 5 - BUBEDRA 5 - GCONB-DCCT 2 - BN-DAN-DLC 3- BCP-CSM-
IGAA 3 - JO 1.

CV

et